

AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020

LASER : Régate de Ligue sélective N°3
Date : 27 mai 2018
Lieu : Ile de Loisirs Créteil
Autorité organisatrice : US Créteil Voile
Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les règles de classe Laser
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux de la classe Laser, 4.7, radial et standard
- 3.2 Les concurrents devront être membre de l'association de classe Laser AFL ou ILCA
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les bateaux devront être conformes à la jauge AFL et pourront être vérifié à tout moment de la régata par un mesureur de la classe

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Laser 4.7	0 €
Laser radial	0 €
Laser standard	0 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

27 mai 2018 de 9h à 10h

5.2 Jauge et contrôles : sans objet

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
27 mai	10h30	Laser

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront type parcours construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Pour chaque sérié (4.7, radial, standard) :
 - o 1^{er} scratch
 - o 1^{ère} fille (ou premier garçon si le 1^{er} scratch est une fille)

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : uscreteil.voile@gmail.com

Président du Comité de Course : Jacques Davaine

Président du Jury :